

### Délibération n°2025-75

Objet :  
**RÉCOMPENSE AUX BACHELIERS ET COLLÉGIENS  
PROMOTION 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 01 octobre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance :

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN  
M. Luc DONNET  
Mme Geneviève GAMER  
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSEPHINE  
M. Philippe TARER  
Mme Nadia CONSTANT  
M. Félix EMMANUEL  
Mme Hélène NAGAMAN  
Mme Marielle LAROCHELLE  
Mme Léone FORTUNÉ  
Mme Cynthia CHAPOULIE  
Mme Jacqueline JANGAL  
Mme Tiphany MELANE  
M. Meddy TOTO  
M. Bernard ZORA

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	17
	Absents	11
	Procuration	01
<hr/>		
Vote	Pour	18
	Contre	00
	Abstention	00
A l'unanimité	Votants	18

Date de la convocation	01 octobre 2025
<b>Acte rendu exécutoire</b>	
le...	13 octobre 2025
après transmission électronique en Préfecture	
le...	13 octobre 2025
et mise en ligne sur le site de la commune	
le...	13 octobre 2025

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL.

Absents :

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Basile GENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE.

971-219711140-20251013-19-DE

Réception par le Préfet : 13-10-2025

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : M. Félix EMMANUEL

Publication le : 13-10-2025

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Considérant** le rapport de Monsieur le Maire visant à l'attribution de récompenses aux 111 (cent onze) lauréats du Baccalauréat et Brevet national du collège de la promotion 2025 ;

**Considérant** que l'obtention d'un diplôme représente un travail et des efforts singuliers de la part des lycéens et collégiens qui méritent d'être récompensés ;

**Considérant** qu'il convient d'encourager la réussite scolaire et de mettre à l'honneur les élèves méritants.

### APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

**Article 1 : D'ATTRIBUER** les récompenses ci-après aux bacheliers de la promotion 2025 dont la liste est jointe à la présente :

- Mention très bien : 300,00 €
- Mention bien : 200,00 €
- Mention assez bien : 150,00 €
- Sans mention : 100,00 €

**Article 2 : D'ATTRIBUER** les récompenses ci-après aux collégiens de la promotion 2024 dont la liste est jointe à la présente :

- Mention très bien : 150,00 €
- Mention bien : 100,00 €
- Mention assez bien : 80,00 €
- Sans mention : 50,00 €

**Article 3 : DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

AR-Préfecture de Basse-Terre

Certifié exécutoire

971-219711140-20251013

Reçu par le Préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

**MENTION - TRES BIEN / 300 EUROS**

	NOM	PRENOM
1	ABATAN	KETSIA
2	BAMBOUX-DULAC	NATTAN
3	DAMAS	LANNA
4	DISTIN	TALIDJE
5	FONTAINE	YLHAN
6	GRAHAM	EVE
7	IBALOT	LILIAN
8	RAMASSAMY	JEAN-BAPTISTE
9	RIMA-RABOTEUR	CYRIL
10	THOMAR	MAÏKE

MENTION - BIEN / 200 EUROS		
	NOM	PRENOM
1	AGRICOLE	AURIANNE
2	AUGUSTE	NEW-ROSE
3	BISSESSAR	SAÏNA
4	CHAULET	ENYDE
5	CLAVIER	LUCAS
6	DONAT	RAPHAËL
7	LARIFLA	MATHIS
8	LABORDE	WEELEM
9	MAROUDE-SAMINADIN	KERAN
10	TOTO	MENDHY
11	WALPOLE	MAELYS

MENTION - ASSEZ BIEN / 150 EUROS

	NOM	PRENOM
1	ANGEON	ANAËL
2	BANDOU-NAITOLL	CLEMENCE
3	CELESTE	EMILY
4	CLOTAIRE	CODY
5	DERUSSY	LOUANNE
6	DORVILMA	SARAH
7	ELIOT	LYDWINE
8	ETIENNE-LAMI	OPHELIE
9	FRANCISQUE	AUDRIC
10	GALLY	JAÏNA
11	GAMER	CLARISSE
12	HERY	KYLIAN
13	JOVIAL	RAYAN
14	KANCEL-SILMON	MAHELY
15	LAMBERT	COLLEEN
16	LAURENT	NOAH
17	LOÏAL	MAËL
18	LOUIS	BREIANA
19	SAINT VIL	KAOLANNE
20	OLIVIER	NATHAN
21	PIERRE-LOUIS	THERSUNDYNA
22	TURLET	CELIA
23	WALLACE	KEVELYNE

**MENTION - ADMIS / 100 EUROS**

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
1	AIMABLE	LEONNE
2	BIHARY	DJILANI
3	BONBONNE	KYLIAN
4	BOULANGE	SLEVAN
5	CALVAIRE	NOLANN
6	CASTAGNE	NAOMIE
7	CHAPITEAU	EMMA
8	CHAVILLE	OMBELINE
9	CITRONNELLE	LORANE
10	DERBY	SHALYNA
11	EDOM	JAY
12	ELELOUE	GUILLAUME
13	FORTUNE	SAYAÏNA
14	FORTUNE	ILAN
15	GARDINARD	LENNY
16	LAROCHELLE	MATHIS
17	LAVILLE	LOANE
18	POUVAIT	JOSUE
19	THEOPHILE FELER	HEAVEN JEAN MARIE
20	THIBAUT	ANRICK
21	SAINTE-THERESE	THAIS
22	URGEN	OXANE
23	WALPOLE	MATHIAS
24	ZIGAULT-CARMEL	DANHA

## COLLEGE MATELIANE GOYAVE - DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - 2025

TRES BIEN - 150 €

	NOM	PRENOM
1	AINCE	ELSA
2	CHARLES	SERENA
3	CLAUDE-MAURICE	MATHYS
4	CORTANA	OLIVIA
5	DAMAS	JANNELY
6	DEHER	CANDICE
7	DUFOREST-SAFA	YAEL
8	DULORME	AMAËL
9	EDWIGE	JULIE
10	GERMAIN	CLARA
11	GERMAIN	ELSA
12	GRAVELOT	CHLOE
13	GUIEBA KIMBOO	LAUREEN
14	IBALOT	MANON
15	LAURENT	ALYSSA
16	LESDEL-THOMAS	LAURELINE
17	MICOLO	STEEVE
18	NARAYANINSAMY	LAÏKA
19	PUTOLA	NAELYS
20	TAUZIN	ARWEN

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20251013-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

COLLEGE MATELIANE GOYAVE - DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - 2025

ASSEZ BIEN - 80 €

	NOM	PRENOM
1	CASSUBIE-GERMAIN	LOHANA
2	FERTE	KILYANN
3	LADIRE	MEÏSSANE
4	OUSSELIN	DYLAN
5	PHILOMIN-FABIANO	WYLONA
6	VALMY	MAËLIE

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-19-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

COLLEGE MATELIANE GOYAVE - DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - 2025

BIEN - 100 €

	NOM	PRENOM
1	ASONGIE	PATRICIA
2	CAZAKO	KAÏZA
3	DUFLO	DONOVAN
4	LAURENT	ABIGÄEL
5	LOUISY	NORAH
6	MERINON	ERINNE
7	POUVAIT	JACOB
8	SELLIN	HORAM
9	SIERRA-FRANCH	MADIBA-JAH

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-19-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

COLLEGE MATELIANE GOYAVE - DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - 2025

ADMIS - 50 €

	NOM	PRENOM
1	ADONAÏ	LEANNA
2	BONNET	STEPHAËL
3	FELIX	LORENZO
4	JACQUET	NADYNAËL
5	LACAZE	KAELAN
6	LAROCHELLE-AFRICA	SARAH
7	MANICORD	NAIMA
8	PRIAM	RYAN

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20251013-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025